

**Les « patrimoines ruraux » au Maroc :  
Un nouveau produit des mobilités contemporaines ?**

Mohamed Berriane, Geneviève Michon, Ahmed Skounti, Bernard Moizo, Bruno Romagny et  
Ouidad Tebbaa

**Introduction**

La notion de patrimoine a reçu de multiples définitions, parfois dissonantes à l'image de l'objet qu'elles s'efforcent de cerner. L'une des plus pertinentes, nous semble-t-il, est celle de l'anthropologue James Clifford qui y voit s'exprimer « une tradition consciente d'elle-même » (Clifford 2007). A la différence d'un élément de la nature ou de la culture qui se trouve être un donné d'emblée, l'élément de patrimoine est une construction sociale. Il n'existe pas, il est fabriqué (Bendix 2009). On peut définir cette construction, la patrimonialisation, comme le processus qui permet à un groupe de réinvestir collectivement ou de se réapproprier des ressources jugées essentielles pour la (re)production de son identité. En ce sens, le patrimoine construit renseigne davantage sur le présent que sur le passé (Smith 2006).

Le patrimoine advient à partir du moment où des individus ou des groupes en proclament l'existence ou le souhait d'existence. Ce qui est en jeu, plus que la définition du patrimoine lui-même, c'est bien le processus de qualification d'une ressource (matérielle ou non) en tant que patrimoine, processus éminemment évolutif et contingent. Patrimoine et patrimonialisation s'inscrivent dans (et parfois se confondent avec) les enjeux d'aujourd'hui, qu'ils soient d'ordre économique, politique, social ou culturel. Mais la multiplicité des acteurs en présence et de leur intérêt dans la patrimonialisation n'est pas de nature à faciliter la perception du processus par lequel le patrimoine advient.

L'Etat marocain s'est longtemps intéressé en priorité à la préservation du patrimoine immobilier en milieu urbain (principalement des monuments, édifices et villes historiques), délaissant les autres composantes du patrimoine, y compris et surtout en milieu rural<sup>1</sup>. Mais depuis une quinzaine d'années l'engouement des décideurs, des acteurs du développement et des chercheurs pour le patrimoine s'est déplacé vers les campagnes. Cette patrimonialisation du rural s'est effectuée selon deux stratégies complémentaires, en suivant un cheminement précédemment observé en Europe : la révélation et la valorisation des « produits de terroir », identifiés comme des synthèses singulières des patrimoines agro-paysagers et immatériels (savoirs et savoir-faire) des campagnes, et le développement du tourisme rural (Senil *et al.* 2014).

---

<sup>1</sup> A l'exception des forêts, incluses, depuis la période du Protectorat, dans le domaine forestier réservé de l'Etat, et de l'inventaire de l'art rupestre dans les années 1970, des ksours et des kasbahs du sud de l'Atlas durant les années 1980-1990, de l'inscription du ksar Aït Ben Haddou sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1987, de la restauration des greniers collectifs dans la région de Guelmim dans les années 2000 (Berriane 1999) et de quelques autres actions.

Si ce revirement vers le rural s'explique en partie par l'intérêt croissant des institutions nationales et internationales pour le patrimoine en tant qu'outil de développement local, les mobilités qui affectent autant les villes que les campagnes marocaines interviennent de façon active et déterminante dans les processus de patrimonialisation. Ces mobilités concernent à la fois les hommes, les capitaux et les marchandises, les idées, les images, les modèles de développement, etc. En participant à une redécouverte des terroirs, elles proposent de nouvelles relations aux lieux et à leurs productions. Elles « retournent » les espaces et les regards que chacun, local ou étranger, leur porte et créent les conditions de nouvelles articulations entre arrière-pays et espaces environnants. Par ailleurs, ces mobilités soutiennent et alimentent les dynamiques liées à la valorisation des spécificités patrimoniales locales. Leur rôle dans la construction, la mobilisation et la valorisation des ressources territoriales et patrimoniales (Landel & Senil 2009), dans l'émergence de nouvelles formes de production et de gouvernance territoriale, et dans les interdépendances entre les arrière-pays et les territoires urbains et littoraux, semble fondamental.

Tout en ambitionnant de s'arrêter sur les contradictions inhérentes à (ou véhiculées par) ces nouvelles patrimonialisations liées aux mobilités, cet article se propose d'analyser les dynamiques à l'œuvre dans ce processus multiforme. Son objectif est de s'arrêter non pas sur les objets patrimoniaux, mais sur les processus et les agents de leur mise en patrimoine, en insistant sur les effets des mobilités, qu'elles soient endogènes ou exogènes. Cette entrée par les acteurs nous semble en effet pertinente pour aborder la question des *patrimoines ruraux* au Maroc. Nous interrogerons plus particulièrement le rôle, dans ces mises en patrimoine, de la mobilité, des acteurs « extérieurs », qu'ils soient investisseurs privés ou petits porteurs de projets touristiques révélant des spécialités locales, ou encore responsables des politiques décentralisées qui soutiennent la qualification des produits de terroir au Maroc. Dans quelle mesure, les titulaires locaux des éléments inclus dans ces démarches patrimoniales se sentent-ils concernés par ces processus de « patrimonialisation importée » (Yerasimos 2006) ? Comment s'approprient-ils les démarches engagées et interagissent-ils avec les agents extérieurs de la patrimonialisation ? N'y a-t-il pas un risque de partition entre les « patrimoines des étrangers » et les « patrimoines des locaux » ?

Nous nous interrogerons également sur les effets de la valorisation marchande des objets et des produits (notamment les « produits de terroir »). Cette marchandisation du patrimoine donne certes de la valeur à des biens jusqu'alors exclus de la sphère du marché, et, partant, procure des revenus aux populations locales, mais elle les travestit souvent partiellement ou totalement et peut participer à dissocier les patrimoines locaux des territoires et des sociétés qui les ont produits.

Enfin, si les mobilités requalifient et valorisent des spécificités jusqu'ici considérées par les titulaires comme des biens ordinaires, elles mettent en contact ces titulaires et les étrangers ayant révélé ces ressources patrimoniales et s'adressent de façon directe à la relation à l'Autre. L'altérité joue alors un rôle dans la construction du patrimoine (Jamous & Bourquia 2008) mais demande à être explorée davantage. Ces questions débouchent sur la construction des identités locales dans un contexte mondialisé et déterritorialisé (Appadurai 1996). Il

faudra donc s'interroger non seulement sur la perception par les populations locales de ces patrimonialisations, mais aussi sur la façon dont ces dernières amènent à une redéfinition des identités locales.

### **Dynamiques mobilitaires et patrimonialisation : acteurs et objets**

La patrimonialisation du rural au Maroc s'est nourrie autant des mobilités internationales (échanges d'experts et de scientifiques, migrants européens venant investir ou s'installer au Maroc, migrants marocains de retour au pays), des déplacements touristiques ou des mobilités entre les villes et les campagnes que des moyens de communication dont l'Internet et les réseaux sociaux. Elle s'accompagne aujourd'hui d'une mobilité des produits agricoles, alimentaires ou artisanaux, qui voyagent d'un bout à l'autre du pays, naviguent entre rural et urbain, et traversent les frontières. La circulation des concepts, des normes et des dispositifs liés à la patrimonialisation est intense. On peut sans hésiter dire que l'idée même de « patrimonialiser le rural » à grande échelle tient à la rencontre entre des agents extérieurs au pays, les instances de l'Etat et les populations locales.

Pourquoi cette importance des mobilités ? C'est le plus souvent dans la rencontre des regards « intérieurs » et « extérieurs » que se révèlent (ou se redéfinissent) des saillances patrimoniales locales et que ces dernières apparaissent comme un nouvel enjeu à la fois identitaire, territorial et économique. Il est rare, en tous cas dans la patrimonialisation du rural, de patrimonialiser pour soi et dans l'entre-soi. Dans cette rencontre s'échangent aussi des concepts et des dispositifs, comme le montre l'introduction et l'adoption par l'Etat et les collectivités locales du concept de « produit de terroir » ou du dispositif réglementaire des « Indications Géographiques », ou la généralisation de la combinaison entre qualifications territoriales et mise en place de circuits marchands spécifiques.

Les agents de cette patrimonialisation sont variés, voyagent beaucoup et interagissent souvent les uns avec les autres. L'Etat est incontournable et omniprésent, soit directement, soit par ses représentants locaux et ses agences. Il est porteur d'une patrimonialisation que l'on peut qualifier d'officielle (instituée, planifiée et juridiquement cadrée) mais délègue son autorité, pour la mise en œuvre de ses projets, à des acteurs aussi divers que les Agences, des ONG de migrants ou des associations locales. Sur les dix dernières années, l'investissement de l'Etat dans la patrimonialisation du rural concerne majoritairement les produits de terroir. Après des années de soutien à l'agriculture intensive et capitaliste, cet intérêt pour les produits d'une agriculture considérée comme archaïque peut surprendre. Il est lié au besoin, ressenti au début des années 2000, de restaurer une action étatique positive dans les « arrière-pays », relégués par les plans de développement agricole successifs dans une véritable impasse économique, sociale et politique. Cette restauration est passée par la mise en place de politiques spécifiques dédiées au « développement solidaire de la petite agriculture », qui forment le cœur du pilier II du Plan Maroc Vert et donnent une priorité à la labellisation et à la valorisation des produits de terroirs comme support d'un développement plus adapté à ces zones. Dans une démarche inédite au Maroc, la patrimonialisation a en effet été envisagée comme le support du développement local (Senil et al. 2014).

La démarche patrimoniale a pris la forme d'un recensement (opéré par le Ministère de l'Agriculture) des produits emblématiques des cultures régionales en vue d'une qualification territoriale et d'une valorisation marchande. Une loi sur les Indications Géographiques a été adoptée en 2006. Elle énonce clairement la dimension patrimoniale de la qualification (Anonyme 2010). Dans ce couplage entre patrimonialisation, protection juridique et valorisation marchande, l'Etat a largement capitalisé sur les mobilités intellectuelles et financières, recherchant, pour nourrir sa réflexion et soutenir son action, l'aide de la coopération internationale. Le rôle des experts (en particulier français) et des bailleurs de fonds étrangers a été fondamental. On peut citer la coopération entre le Conseil Général du Développement Agricole (CGDA) du Maroc et le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) de France, autour de la formulation des politiques du pilier II. Cette coopération a été relayée par un certain nombre d'initiatives concrètes soutenues par la coopération décentralisée entre régions françaises et marocaines, dans lesquelles la rencontre entre experts des deux pays et divers acteurs du territoire a donné lieu à l'identification conjointe du patrimoine local, puis à son déploiement dans le cadre d'évènements et de lieux de valorisation, notamment les foires spécialisées (Anonyme 2010).

Le succès de cette patrimonialisation des produits de terroir au Maroc<sup>2</sup> est indéniablement lié à cette conjonction d'intérêts entre les agences internationales de développement, la coopération bilatérale ou décentralisée, l'Etat marocain et ses relais locaux. On peut dire la même chose de la reconnaissance internationale de certains éléments du patrimoine culturel immatériel comme l'inscription de l'*Argan. Pratiques et savoir-faire liés à l'arganier* sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO fin novembre 2014, qui a été initiée par une fondation relai de l'Etat<sup>3</sup> et portée par le ministère de la Culture, avant de fédérer d'autres partenaires y compris les coopératives des femmes. Si l'on peut se réjouir de ces succès, il n'en reste pas moins que, contrairement à ce que l'on observe en Europe où les démarches de qualification patrimoniale sont initiées et portées par des collectifs locaux, c'est ici l'Etat, et non les communautés rurales, qui reste le chef d'orchestre de cette patrimonialisation et définit quels produits locaux font partie du « patrimoine » : plusieurs démarches « indépendantes », portées au Ministère par des groupements locaux, ont été déboutées. En supervisant ainsi la démarche de patrimonialisation, l'Etat peut refaçonner à sa guise les patrimoines locaux et orchestrer leur valorisation selon les normes d'action qui lui conviennent. Le modèle européen de constitution des syndicats de producteurs ou de négociation lente des parties prenantes autour de la définition d'un cahier des charges accepté par tous fait ici gravement défaut.

Les « associatifs » sont aussi essentiels dans la patrimonialisation du rural. Il s'agit d'une catégorie variée, qui va d'ONG extraterritoriales (souvent maîtres d'œuvre de projets internationaux relayés par l'Etat) aux « élites locales organisées » (acteurs qui occupent une place politique ou économique importante dans leur région et sont en relation étroite avec des investisseurs) ou aux associations villageoises. Ces divers agents, qui coopèrent souvent les

---

<sup>2</sup> Une trentaine de produits labellisés sous IG à ce jour, et plusieurs dizaines d'autres reconnus mais non labellisés

<sup>3</sup> La Fondation Mohammed VI pour la recherche et la sauvegarde de l'arganier.

uns avec les autres au sein des projets, associent la consolidation du patrimoine à un souci de développement durable et équitable. L'action patrimoniale est aussi pensée en relation étroite avec le tourisme, qui est d'ailleurs parfois l'élément déclencheur de la patrimonialisation. Les objets ou les éléments patrimonialisés sont variés : paysages, produits de terroir, architectures, systèmes de production, savoirs locaux, patrimoines immatériels, etc.

On peut citer l'expérience portée par l'ONG « Migration et Développement » (M&D). Cette ONG, créée en France par des migrants marocains pour soutenir le développement dans leurs villages d'origine, a proposé d'associer la notion de « Pays d'Accueil Touristique » (PAT) aux produits de terroir, en se concentrant sur trois sites caractérisés par trois produits symboles : la « rose de Kelaa Mgouna », le « safran de Taliouine » et l'« argan du Sous ».

Dans la région de Taliouine, M&D a largement participé à la valorisation patrimoniale (via une qualification territoriale) du safran. En combinant la mobilisation d'une expertise et de financements internationaux (FAO, coopération décentralisée avec la région Aquitaine, soutien des scientifiques de l'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier - IAMM) avec la mise en place d'une animation locale, elle a appuyé l'organisation des producteurs, et conçu des lieux de mise en visibilité du patrimoine. Le Festival du Safran et la Maison du Safran sont ainsi pensés dans une complémentarité destinée à rassembler les producteurs locaux pour la commercialisation du safran, faciliter la rencontre et les échanges entre producteurs et consommateurs, et consolider l'image du « Pays du Safran ». Mais si les démarches de qualification territoriale du safran ont abouti (IG obtenue en 2011), le succès de cette patrimonialisation reste mitigé. Le safran semble surtout être un produit d'appel pour le développement du tourisme rural qui, lui, fonctionne bien mais entraîne un foisonnement des structures d'accueil, menaçant l'agriculture locale qui perd le peu de main-d'œuvre qui lui restait (Aderghal, Berriane et Amzil 2014). On assiste aussi à une concurrence avec les régions voisines : le « Safran de Taliouine » est en fait le safran de tout le massif du Siroua, et Tazenakht, une des localités voisines de Taliouine, également productrice de safran, revendique aujourd'hui sa propre appellation. On peut alors se demander si cette approche descendante et peu (ou mal) appropriée par la population locale n'engendre pas un dévoiement du patrimoine, suscitant surtout l'appât du gain sans souci pour les bénéficiaires de l'action patrimoniale en elle-même. Cependant, on observe aujourd'hui des tentatives d'organisation « spontanées » des acteurs locaux qui cherchent à redéfinir la place du safran dans la culture et l'économie locales (Senil *et al.* 2014). Ces initiatives touchent surtout les régions périphériques de Taliouine, qui n'ont pas bénéficié de la manne et des conseils de M&D : faut-il que l'action descendante montre ses limites pour que des collectifs locaux s'emparent enfin du processus de patrimonialisation ?

Le second exemple nous est donné par des réseaux qui agissent dans un processus de revalorisation, de (re)appropriation et de marquage du territoire. Le réseau Chaouen Rural dans le pays Jbala au nord-ouest du Maroc, est issu d'une convergence d'initiatives individuelles (comprenant quelques acteurs étrangers), dont certaines s'articulent et se complètent. Le développement du tourisme rural y est pensé comme un des moyens de patrimonialiser un ensemble d'éléments : paysages, cultures, systèmes agraires, savoir-faire,

systèmes religieux, identités. Il combine des circuits pédestres (avec une ou plusieurs nuits chez l'habitant) destinés à sensibiliser les touristes à la nature et la société locales et à conforter le système agro-sylvo-pastoral menacé par la culture du cannabis, et des circuits spirituels qui suivent, au fil des marabouts et des lieux sacrés, les traces des Saints qui ont sillonné la région. Un accord a été conclu entre des producteurs locaux et des restaurateurs de Chefchaouen qui, à partir des produits des premiers, proposent des menus de terroir à valeur patrimoniale (produits locaux, cuisine régionale, savoir-faire agraire et culinaire).

En dernier lieu viennent des patrimonialisations totalement ascendantes, portées par des « individus » : investisseurs (locaux ou étrangers) dans les maisons d'hôte, familles ou personnes qui veulent « faire voir et faire savoir » leur culture locale, et qui portent chacun leur vision du patrimoine et de la patrimonialisation. Ici, le lien à la mobilité est double : l'importance de la relation au tourisme, et le fait que ces initiatives ont parfois été inspirées par ce qui se faisait ailleurs, ou à travers les patrimonialisations descendantes. Ces initiatives sont multiples et foisonnantes. Mais le fait qu'elles soient et à chaque fois singulières et déconnectées les unes des autres en affaiblit la portée : peut-on qualifier de « construction patrimoniale » une démarche portée par des individus isolés ?

Par ailleurs, si l'offre patrimoniale constitue un puissant argument attractif dans l'économie touristique, elle peut aussi mettre en danger le patrimoine. Ceux qu'elle attire sont à la recherche de ce qu'ils ne peuvent trouver dans leur cadre de vie quotidienne, et qui a toujours à voir avec une idée urbaine de l'« authenticité », qu'elle soit environnementale ou socioculturelle. Mais, comme dans toute transaction, offre et demande sont dans une perpétuelle interaction. Les touristes « consommateurs » de patrimoine rural n'ont pas nécessairement les mêmes références que les populations locales qui « vivent » ce patrimoine ; ils ne sont pas toujours préparés à « accueillir » le patrimoine rural dans son « authenticité », et les entrepreneurs touristiques l'ont bien compris<sup>4</sup>. Dans cette contradiction potentielle entre les « patrimoines vécus » des uns et les « patrimoines fantasmés » des autres, lorsque l'éducation du regard extérieur fait défaut, l'argument commercial vient souvent trancher : il peut amener les investisseurs et les producteurs locaux à se conformer aux images qui attirent et satisfont les touristes (Cauvin Verner 2007). Le patrimoine se présente alors « tel qu'on suppose qu'on l'attend » et non « tel qu'il est ».

### **Ancrage/ « désancrage » patrimonial**

La plupart des démarches patrimoniales observées dans le milieu rural marocain visent avant tout une meilleure valorisation des ressources territoriales, avec le double objectif de redynamiser des régions restées à l'écart des grands projets de modernisation des espaces ruraux et d'améliorer les conditions de vie des populations locales. Ces ressources territoriales, redéfinies en « ressources patrimoniales » (Landel & Senil, 2009), deviennent la plupart du temps le support d'activités génératrices de revenus qui proposent la mise en marché d'éléments des cultures locales qui étaient souvent soustraits à l'ordre marchand. La valeur sociale, voire morale, du patrimoine se double alors d'une valeur marchande qui

---

<sup>4</sup> C'est ce que l'un d'entre nous a appelé, à propos du patrimoine immatériel, l'« illusion authentique » (Skounti 2009).

implique la circulation accrue des éléments patrimoniaux entre « producteurs » et « consommateurs » proches ou éloignés. Cette valorisation multiple entraîne une requalification, voire une redéfinition avancée des éléments dont elle s'empare. La logique patrimoniale consiste à mettre en lumière leur caractère « authentique » et identitaire. La logique marchande implique le formatage d'un produit générique qui répond à une demande des consommateurs et est conforme aux normes en vigueur sur les marchés qu'elle vise. Elle amène aussi à l'« uniformisation » d'arts du spectacle, de carnivals ou d'événements festifs destinés à un public principalement touristique.

Si, comme le souligne Valérie Boisvert, « la logique patrimoniale n'exclut pas le recours au marché » (Boisvert 2013), elle ne peut totalement se fondre dans la logique marchande. Qu'en est-il au Maroc ? Cette rencontre a-t-elle renforcé ou affaibli les liens entre les éléments patrimonialisés et l'identité locale ou leur territoire-support.

Lorsque les acteurs à l'origine des démarches de patrimonialisation sont extérieurs aux cultures locales et/ou lorsque les produits patrimoniaux sont destinés à circuler en dehors de l'espace de référence, les risques de distorsion entre le patrimoine mis sur le marché et la réalité de sa production peuvent être importants. Il existe aussi des contradictions potentielles entre la finalité ou les mécanismes de construction patrimoniale et les dynamiques territoriales ou identitaires. Trois exemples permettent d'illustrer les risques de « désancrage » d'objets patrimonialisés par rapport au territoire auquel ils sont associés.

Le premier concerne la valorisation patrimoniale d'un fromage frais de chèvre, dit *jben*, chez les Jbala de Chefchaouen. Ce fromage, traditionnellement issu d'un élevage extensif, constitue l'un des éléments du patrimoine agro-alimentaire local. Le processus de patrimonialisation a opéré dans une double optique : la protection des usages, des traditions et des savoir-faire fromagers de la population Jbala, et la promotion commerciale du produit, assortie, pour répondre aux attentes des consommateurs urbains, d'un travail d'amélioration de la qualité sanitaire et gustative. La démarche a été portée non pas par les producteurs locaux, mais par une institution publique extérieure au territoire, l'Association Nationale Ovine et Caprine (ANOC). Grâce aux efforts de l'ANOC, le « fromage de chèvre de Chefchaouen » a obtenu une IGP en 2011. Produit emblématique de la région, il contribue à son image et à sa renommée à l'échelle nationale.

Or, aujourd'hui, deux produits « patrimoniaux » coexistent sous l'appellation « *jben* ». L'un est issu d'une fromagerie semi-industrielle gérée par l'ANOC. Le lait provient d'animaux de race importée appartenant à un centre technique d'élevage caprin de l'ANOC, auquel se rajoute un petit groupement d'éleveurs. Les chèvres sont alimentées à partir de fourrages cultivés et d'aliments composés. Le lait est pasteurisé et des ferments lactiques sont ajoutés lors de la fabrication. Le *jben* de la fromagerie est destiné principalement à une clientèle urbaine nationale relativement aisée. Les éleveurs locaux, quant à eux, continuent à produire le *jben* traditionnel à partir de chèvres de race locale dont l'alimentation provient des parcours forestiers riches en plantes aromatiques. Le fromage est fabriqué selon le savoir-faire local, à partir de lait cru et de présure naturelle, dans des outres en peau de chèvre ou des jarres en terre cuite, puis égoutté dans des sacs de toile fine. Contrairement au *jben* de la fromagerie, ce

produit fermier, réellement issu de la tradition fromagère locale, peine à trouver sa place sur les marchés extérieurs à la région de Chefchaouen.

Les mobilités ont joué un rôle clef dans la requalification du *jben* : la démarche patrimoniale a été portée par des acteurs issus d'institutions nationales, elle a fait appel à des éléments importés depuis les espaces internationaux (races caprines améliorées et techniques de fabrication semi-industrielles), elle est destinée à des consommateurs urbains. Le produit final, lié dans l'imaginaire au territoire de Chefchaouen, n'est plus ancré dans la tradition fromagère locale. La demande nationale en produits de terroir « authentiques » ne bénéficie en rien aux éleveurs locaux dont les produits restent confinés à la consommation familiale ou locale. Il semble qu'on soit ici, pour un produit patrimonial générique, dans une confrontation entre un « patrimoine pour les allochtones » qui n'a de patrimoine que le nom car il est totalement dissocié du produit historique et de la tradition locale, et un « patrimoine pour les autochtones » fortement ancré dans les traditions et les espaces agro-sylvo-pastoraux mais peu valorisé, et, de fait, en net recul. Le mécontentement des éleveurs vis-à-vis de l'ANOC, conjugué à des études en cours sur les savoir-faire locaux et l'identification de la race locale, menées par des chercheurs de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), pourront-ils inverser la tendance ?

Le second exemple porte sur la valorisation patrimoniale de l'huile d'argan, dans le sud-ouest marocain. Comme dans le cas du *jben*, le processus de patrimonialisation de cette huile de renommée aujourd'hui internationale a été très largement porté par des acteurs extérieurs à l'arganeraie, nationaux et étrangers. Il s'est appuyé sur l'engouement des consommateurs urbains (le plus souvent hors du Maroc) pour des produits de qualité, typiques, certifiés « biologiques » ou à fort contenu éthique.

L'huile d'argan est tirée des fruits d'un arbre endémique du Maroc, l'arganier, *Argania spinosa*. Ses qualités physico-chimiques et gustatives, révélées par les chercheurs marocains et internationaux (M'Hirit *et al.* 1998), ainsi que ses spécificités culturelles et sociales ont attiré l'attention des agences de développement dès le début des années 1990. Les premiers projets se sont focalisés sur la création de coopératives féminines de production et de vente, mais la réputation internationale de l'huile s'est construite sur de fortes références patrimoniales, à savoir le lien au « terroir » et à son histoire, le socle des « savoirs et traditions des femmes berbères » du Sous et l'objectif de protection d'un arbre unique et d'une forêt en danger (Simenel *et al.* 2014).

Mais l'huile d'argan doit d'abord son succès international à ses vertus cosmétiques, et à l'intérêt que celles-ci ont suscité auprès des industriels à la recherche de produits « naturels » et « traditionnels ». Entre les premiers projets de coopératives dont l'objectif était d'assurer le développement des femmes à partir d'une transformation localisée des noix d'argan, et l'omniprésence actuelle des transformateurs industriels, l'objectif patrimonial a été très largement adultéré, et l'objet patrimonial a perdu son lien historique aux lieux et aux habitants de l'arganeraie (Simenel *et al.* 2009). Le processus de désancrage est triple et il est fortement lié aux biais induits par les mobilités : multiplication des acteurs extérieurs porteurs de visions spécifiques de la « forêt d'arganiers », mobilité des noix d'argan qui voyagent aujourd'hui

dans toute la région (et au-delà) avant même d'être transformées en huile, mobilités croisées entre « producteurs » et « consommateurs ».

Le premier facteur de désancrage est lié à la perception de la « forêt d'arganiers » par les acteurs étrangers. Alors que cette forêt est le produit d'une longue histoire de domestication intégrant pastoralisme, céréaliculture vivrière, conduite et façonnage des arbres, répartition minutieuse des droits d'accès et d'usage (Auclair & Michon 2009), les acteurs de sa patrimonialisation l'ont invariablement présentée comme une forêt naturelle surexploitée par l'homme et ses troupeaux. Les efforts de mise en patrimoine ont porté d'un côté sur la révélation et la consolidation des savoirs féminins sur la fabrication de l'huile, et de l'autre sur la protection de la forêt à travers le réseau des Réserves de Biosphère de l'UNESCO, passant totalement sous silence les savoirs et les pratiques techniques et sociales qui mènent de l'arbre à l'huile. Cet effacement de toute une catégorie des « savoirs de l'arganier » a conduit à délester le produit final d'une grande partie de ses liens avec les familles (en particulier la composante masculine) et les terroirs. Le dossier de candidature qui a permis l'inscription des « pratiques et savoir-faire liés à l'arganier » au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO a également omis les savoirs situés en amont orientés vers la durabilité de la ressource que constitue l'arbre lui-même.

Le second facteur de dissociation est inhérent à la rencontre déséquilibrée entre patrimonialisation et mise en marché. Alors que le système coopératif assurait une traçabilité entre les lieux de production des fruits (les *douars* aux alentours des coopératives) et l'huile, la demande accrue pour l'approvisionnement en matière première des unités de production (induite par l'arrivée des transformateurs industriels) a conduit à la mise en place d'un marché généralisé des noix d'argan et des amandons dans lequel tout lien aux terroirs de l'arganeraie ainsi qu'aux connaissances locales sur les qualités des différentes « variétés » et « provenances » est effacé. Peut-il en être autrement lorsque la patrimonialisation d'éléments fortement localisés se heurte à la mise en place d'une filière internationale ? Malgré un cadre institutionnel et politique propice, ainsi qu'une forte volonté de structuration de la filière, la création en 2009 de l'IGP « Argane » n'est pas encore véritablement parvenue à ralentir ce processus de désancrage.

Un troisième facteur de désancrage est lié à la présentation de l'huile d'argan comme le « produit de terroir » phare du Maroc. Pour répondre à la demande des touristes, des coopératives se sont établies de plus en plus loin de la zone de l'arganier : on en trouve aujourd'hui dans les alentours de Marrakech, d'Ouarzazate ou de Zagora, voire dans les cols du haut Atlas. Dans ces coopératives qui sont construites sur le même modèle que celles que l'on trouve dans la zone de l'arganier, on peut voir des femmes concasser les noix d'argan et préparer l'huile à la meule traditionnelle, et l'on peut acheter l'huile vierge ou ses produits dérivés. Les touristes ignorent bien évidemment que les noix ont voyagé sur plusieurs centaines de kilomètres, que les femmes qu'ils photographient n'ont jamais produit d'huile d'argan de leur vie, et que les produits qu'ils achètent sont souvent fabriqués de façon semi-industrielle dans les banlieues d'Agadir ou de Casablanca. On est là, sans aucun doute, dans

l'expression la plus dévoyée de la marchandisation du patrimoine. Y'a-t-il meilleure illustration que celle-là sur l' « invention de la tradition » (Hobsbawm et Ranger 2006) ?

Le dernier exemple concerne la déterritorialisation des architectures en terre typiques de la région des oasis au Sud de l'Atlas. Il est lié aux mobilités touristiques et résidentielles et reflète les conséquences d'une patrimonialisation qui s'opère à travers l'altérité. Cette architecture se compose de constructions en terre, dits *ighremts* ou *ksours*, et de maisons fortifiées flanquées de tours d'angles ayant appartenu à des notables tribaux, appelées *tighremts* ou *kasbahs*. L'action de l'Etat a opéré à deux niveaux : la mise en tourisme et la préservation. La première est illustrée par la création du circuit dit des « Mille Kasbahs » entre Ouarzazate et Errachidia. La seconde a été le fait du département de la Culture qui, dans le sillage de l'inscription du Ksar d'Aït ben Haddou sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1987, a procédé à la création à Ouarzazate du Centre de conservation et de restauration des kasbahs des zones atlasiques et subatlasiques (CERKAS). Néanmoins, les deux politiques n'ayant pas été coordonnées et reliées l'une à l'autre dans le cadre d'une vision d'ensemble, la mise en tourisme a « consommé » un « produit » qui n'a pas cessé de se dégrader au fil des décennies. Le chantier étant énorme et les moyens limités, l'action publique s'est limitée à l'inventaire et à l'étude davantage qu'à la conservation et à la réhabilitation.

Par ailleurs, l'espérance de vie de cette architecture ne dépasse guère deux siècles. Autrefois, au bout de cette période, ses habitants abandonnaient leurs *ksours* pour en construire de nouveaux à proximité. Les mutations socioéconomiques et politiques que le pays connaît depuis un siècle ont bouleversé l'ordre traditionnel qui prévalait dans les sociétés oasiennes. L'éclatement du *ksar* a eu lieu au lendemain de l'Indépendance, à partir des années 1960. Une nouvelle architecture est apparue à proximité des anciens *ksours* et *kasbahs* dont beaucoup se sont gravement détériorés et effondrés. Les matériaux modernes ont fait leur entrée dans ces régions oasiennes qui les adoptent malgré leur déficit de confort bioclimatique. Les vieux villages et les *kasbahs* majestueuses sont donc devenus principalement une attraction touristique.

Le tournant décisif dans l'évolution du rapport tourisme/architecture en terre va être l'arrivée de résidents ou d'investisseurs, le plus souvent étrangers qui, fascinés par cet habitat ou voulant en tirer un bénéfice, choisissent d'acquérir ces vieilles demeures rurales qu'ils rénovent et qu'ils destinent soit à une résidence secondaire, soit à une forme d'hébergement et d'animation touristique commerciale, parfois les deux à la fois. Dans leur sillage, des acteurs locaux ou nationaux redécouvrent cet héritage qu'ils contribuent également à patrimonialiser. Cette patrimonialisation « importée » par la mobilité va au-delà de l'habitat rural, puisque à travers la *kasbah* ou le *ksar*, elle englobe le paysage, les territoires, les métiers, les savoir-faire, les productions, les pratiques et les usages. Une grande partie de la culture rurale, en pleine mutation, est ainsi « redécouverte » à travers une demande étrangère, et revendique subitement un statut de patrimoine. Ces héritages vont se trouver au centre d'importants enjeux qui mêlent conservation et valorisation et ne déboucheront pas forcément sur des retombées positives pour les populations.

L'engouement pour cette architecture des oasis du sud de la part des résidents étrangers est tel qu'il a pu entraîner des dérapages. La banalisation et la déterritorialisation en sont les exemples les plus frappants. De nombreuses résidences et maisons d'hôtes établies par les étrangers et qui poussent un peu partout au Maroc du Nord au Sud sont construites sur le modèle de la *kasbah* du sud marocain avec patio et tours d'angle. Les initiateurs de ces projets expliquent ce choix par la fascination qu'a exercé sur eux cet habitat en terre du sud : même s'ils ont choisi d'établir leur résidence dans les arrière-pays du nord, ils se sont attachés à reproduire le style architectural du sud, (Berriane et Nakhli 2011), parfois sans même se rendre compte que ce n'était pas celui de la région dans laquelle ils s'installaient. Même si une recherche architecturale « ruraliste » est fortement présente dans la conception de ces résidences, même si le choix des matériaux et des techniques de construction cherche à coller au plus près de la « tradition », le style prédominant est totalement « a-territorial ». Il s'agit ici d'un véritable « désancrage architectural », qui brouille l'image d'un Maroc aux spécificités culturelles locales et régionales très fortes.

Ces trois situations sont relativement représentatives des grandes dynamiques actuelles de patrimonialisation du monde rural au Maroc : révélation des éléments patrimoniaux remarquables par un regard extérieur, sélection et redéfinition (voire re-fabrication plus ou moins poussée) des propriétés et des qualités attachées à ces éléments, protection pensée à travers la valorisation et, souvent, exportation. Les mobilités sont convoquées à plusieurs niveaux : celles des hommes (de l'expert au nouveau résident ou au touriste), celle des marchandises, celle des savoirs et des techniques. Dans la rencontre entre regards autochtones et allochtones, il semblerait que l'autochtone n'arrive pas à affirmer (ou pas suffisamment) ses spécificités et que, au contraire, l'allochtone impose ses manières de voir et de redéfinir : les produits patrimonialisés n'incorporent qu'une faible partie de ces nombreuses spécificités et finissent par être très différents des produits originaux (fromage de Chefchaouen), ou s'ils restent proches de « l'original », ils perdent leur lien au territoire et aux savoirs qui s'y sont développés (huile d'argan, architectures en terre). Au lieu de renforcer les identités locales et de profiter, en premier lieu, aux communautés qui sont les détentrices de ces patrimoines, les bénéfiques et les plus-values de ces pratiques participent, au contraire, à leur fragilisation : on n'est pas loin de ce que l'on pourrait qualifier de « rapt patrimonial ».

## **Conclusion**

La patrimonialisation est un processus socialement construit qui se révèle très complexe puisqu'il engage des dynamiques sociales locales, dans un contexte de mondialisation, mobilisant une multiplicité d'acteurs et de ressources, aux visées pour le moins divergentes pour ne pas dire contradictoires.

L'Etat est particulièrement mobilisé dans le cas marocain et semble orienter, dans une démarche descendante, l'action des ONG, des experts, de la coopération décentralisée et même des opérateurs privés, au travers de grands programmes de développement local. Parallèlement, d'autres acteurs forment un tissu dense d'intervenants menant des opérations de patrimonialisation ascendantes.

En tentant de cerner le processus de patrimonialisation à l'œuvre dans le monde rural au Maroc, cet article a mis en exergue différents points dont l'un des plus significatifs est la relation étroite qui lie la notion de patrimoine et celle des mobilités. Cette rencontre entre patrimoines et mobilités, consiste, pour les uns comme pour les autres, à réinvestir les lieux pour révéler, protéger ou valoriser ce qui, dans ces lieux, leur apparaît comme spécifique, unique, et relevant du legs patrimonial des générations précédentes.

Un autre point important réside dans la notion d'ancrage/désancrage qui montre dialectiquement les tensions à la fois endogènes et exogènes qu'engendre le processus de patrimonialisation. A l'image de bien des processus mettant en relation le nord et le sud, la patrimonialisation est un processus asymétrique où les populations locales sont aux prises avec des acteurs souvent extérieurs qui mobilisent des ressources nombreuses (internationales, cognitives, relationnelles,...) qui conditionnent fortement la définition ou le formatage de l'« authentique » ou de l'« identité » en question. Parmi les agents de la patrimonialisation, les populations locales, pourtant titulaires et productrices des patrimoines locaux (et dont l'économie repose largement sur la mobilisation de ces patrimoines), font figure de parent pauvre, au sens propre comme au sens figuré. Les mobilités contemporaines convoquées dans ces constructions patrimoniales touchent directement la relation dialectique entre « intérieur » et « extérieur ».

La « mise en marché » ou encore la marchandisation liée à la patrimonialisation fait courir à ce processus le risque d'un désancrage des pratiques et des produits par rapport à la communauté d'origine. Les cas de l'huile d'argan ou encore du *Jben* sont particulièrement éclairants : la mobilité des marchandises, des savoir-faire, des intrants, des modèles de production, déterritorialise le produit de « terroir » ou même les modèles architecturaux, comme les *kasbahs*, qui se développent dans des régions marocaines où ils n'existaient pas traditionnellement.

Les cas concrets invoqués montrent à quel point, la culture rurale est « reconstruite » par des acteurs allogènes. Mais, si la patrimonialisation est nécessairement une reconstruction voire une mise en scène de « la campagne marocaine authentique », il importe néanmoins, qu'elle ne soit pas seulement orchestrée par des agents « extérieurs », qu'elle contribue aussi à renforcer les communautés locales aussi bien sur le plan économique que sur le plan socioculturel et identitaire.

La patrimonialisation est finalement inséparable de la construction du rapport à l'Autre. Mais, en même temps, par les dynamiques qu'elle met œuvre, elle semble abolir ou redéfinir les frontières même de cette confrontation. En effet, la différence entre les acteurs résidant sur le territoire et ceux qu'on qualifie « d'étrangers » n'est pas si évidente. Entre les migrations pour le travail, les retraités français en séjour au Maroc, les migrants marocains de retour au pays, les français ou européens ouvrant des structures d'hébergement par exemple et s'installant dans la durée au Maroc, etc. qui est en définitive, « autochtone » et qui est « allochtone » ? De ce point de vue, la patrimonialisation est un processus de construction sociale qui articule les différentes dimensions de la mondialisation au Maroc, tout en donnant sens aux multiples enjeux, aux tensions et aux contradictions de ce processus.

**Bibliographie :**

Aderghal M. Berriane M., et Amzil L., (2014), « La montagne marocaine : y a-t-il un renouveau par les terroirs ? Etudes sur les massifs d'Oulmes et du Siroua ». In Berriane M., dir., *Le tourisme des arrière-pays méditerranéens, des dynamiques territoriales locales en marge des politiques publiques*, édition Université Mohammed V – Agdal, Université Euro-Méditerranéenne de Fès et LMI MediTer, pp. 151-176.

Anonyme, (2010), *Terroirs et Origine : Leçons d'une lecture croisée des expériences du Maroc et de la France pour une Méditerranée Durable*. Royaume du Maroc - Ministère de L'Agriculture et de la Pêche Maritime (Conseil Général du Développement Agricole) et République Française - Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux)

Appadurai A. (1996), *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot.

Auclair L. et Michon G. (2009), La forêt rurale méditerranéenne entre deux paradigmes - Etude comparée des constructions patrimoniales de l'arganeraie marocaine et de la châtaigneraie corse. *Forêt Méditerranéenne* XXX (2) 123-133

Bendix R., (2009), Heritage between Economy and Politics: An Assessment from the Perspective of Cultural Anthropology, in Laurajane Smith & Natsuko Akagawa, ed., *Intangible Heritage*, London, Routledge, pp. 253-269.

Berriane M. (2010), Patrimoine et patrimonialisation au Maroc, introduction, *Hespéris -Tamuda*, Rabat, Volume XLV, Fas. Unique, pp. 11-15.

Berriane M. (1999), « Maroc : la lente renaissance des qsar », *Courrier de l'UNESCO, Tourisme et culture : un mariage d'intérêt*. Juillet/Août 1999, pp. 47-48.

Berriane M. et Nakhli S. (2011), En marge des grands chantiers touristiques mondialisés, l'émergence de territoires touristiques « informels » et leur connexion directe avec le système monde, *Revue Méditerranée*, Numéro spécial « Le Maghreb dans la Mondialisation, subalternité et fragmentation territoriale, n°116, pp. 115-122

Berriane M. et Aderghal M. et al. (2012), *Tourisme rural, gouvernance territoriale et développement local en zones de montagnes*, publications de l'ONDH, Rabat, 110 pages.

Berriane M. and Moizo B. (2014), "Local initiatives, public policies and the development of tourism in the rural Morocco: A 15 year perspective on development initiatives in rural tourism", *Frontiers in Science and Engineering*, Hassan II Academy of Science and Technology, Rabat, Volume 1- Number 1, pp. 23-40

Boisvert V. (2013), « Marchandisation ou patrimonialisation ? L'économie de la biodiversité en perspective, in Juhe-Beaulaton D., Cormier-Salem M C., De Robert P. et Roussel B. éd., *Effervescence patrimoniale au Sud, entre nature et société*, Marseille, Éditions IRD, coll. « Latitudes 23 », p. 27-54.

Bourbouze A. et El Aich A. (2005), L'élevage caprin dans l'arganeraie : l'utilisation conflictuelle d'un espace. *Cahiers d'Agriculture* [14 \(5\)](#).

- Cauvin Verner C. (2007), *Au désert. Une anthropologie du tourisme dans le Sud marocain*. Paris, L'Harmattan.
- Clifford J. (2007), « Expositions, Patrimoine et Réappropriations Mémoires en Alaska », in Debray O. & Turgeon L. (2007), *Objets et Mémoires*, Paris, Editions de la MSH et Québec, Presses de l'Université de Laval, pp. 91-125.
- Hobsbawm E. et RANGER T. (2006(1983)), *L'invention de la tradition*, Paris, éditions d'Amsterdam.
- Jamous R. et Bourquia R. (2008), dir., *Altérité et reconstruction de la société locale. Identités en miroir*, Paris, Aux lieux d'être.
- Landel P.-A. (2011), « L'exportation du « développement territorial » vers le Maghreb : du transfert à la capitalisation des expériences », *L'Information géographique* 4/2011, (Vol. 75), p. 39-57.
- Landel P.-A. et Senil N. (2009), « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement », *Développement durable et territoires* (En ligne), Dossier 12 | 2009, mis en ligne le 13 janvier 2009, consulté le 29 mars 2015. URL : <http://developpementdurable.revues.org/7563> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.7563
- M'hirit O., Benzyane M., Benchekroun F., El Yousfi S. M., Bendaanoun M., (1998), *L'Arganier : une espèce fruitière-forestière à usages multiples*, Sprimont, Belgique, Mardaga, 150 p.
- Senil N., Michon G., Aderghal M., Berriane M., Boujrouf S., Furt J.M., Moizo B., Romagny B., Sorba J.M., Tafani C. (2014), « Le patrimoine au secours des agricultures familiales ? Eclairages méditerranéens », in Acloque A., Gasselin P., Rouille d'Orfeuil H., dir., « Agricultures familiales : trajectoires, modernités et controverses » (I), *Revue Tiers Monde*, 220 (1293-8882), p. 137-158.
- Simenel R., Michon G., Auclair L., Romagny B., Thomas Y, Guyon M., (2009), « L'argan : l'huile qui cache la forêt domestique. De la valorisation du produit à la naturalisation de l'écosystème », *Autrepart*, N° 50, p. 51-74.
- Simenel R., Romagny B., Auclair L. (2014), « Les femmes berbères gardiennes des secrets de l'arganier » : le détournement des pratiques locales » in Guetat-Bernard H., Saussey M., éd., *Genre et savoirs. Pratiques et innovations rurales au Sud*, Marseille, IRD Éditions, coll. « A travers champs », p. 179-200.
- Skounti A. (2009), "The Authentic Illusion: Humanity's Intangible Cultural Heritage, the Moroccan Experience", in Smith L. & Akagawa N., ed., *Intangible Heritage*, London, Routledge, pp. 74-92.
- Smith L. (2006), *The Uses of Heritage*, London and New York, Routledge.
- Yerasimos S. (2006), « Centre historiques et développement durable : la deuxième mort du patrimoine », In Boumaza N. dir., *Villes réelles, villes projetées*, Paris, Ed. Maisonneuve et Larose, p. 303-308.